

**VILLE DE MARSEILLE**

**MAIRIE DU 3<sup>ème</sup> SECTEUR**

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 24 AVRIL 2014**

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures 02, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3<sup>ème</sup> Secteur.

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir la séance du Conseil d'arrondissements du jeudi 24 avril 2014. Comme c'est la tradition, nous allons désigner le secrétaire de séance qui est notre benjamin, M. Arthur Ohanessian. Pas d'opposition ?

**Adopté à l'unanimité**

*(M. Ohanessian procède à l'appel.)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des remarques sur le procès verbal de la séance du 11 avril 2014 ?

(Pas de remarque)

**Adopté à l'unanimité**

On va donc soumettre l'ordre du jour à l'approbation de l'Assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

**M. BAUMANN.**- Monsieur le Maire, je suis navré de porter à votre connaissance que je n'ai reçu les rapports du Conseil d'arrondissements que ce jour. Je n'ai pas eu le temps de les compulsier et de les étudier, je vous demande le renvoi du présent conseil.

Trêve de plaisanteries, Monsieur le Maire, on ne va pas faire cela mais j'aimerais à l'avenir recevoir les dossiers avec un délai suffisant pour pouvoir en prendre connaissance et éventuellement intervenir. Merci.

**M. le Maire.**- C'est noté, Monsieur Baumann. Je vais simplement vous rappeler l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissements sur la présentation des dossiers, en vigueur depuis 1995, lorsque Stéphane Ravier était Conseiller d'Arrondissements ici. Règlement intérieur qu'il nous faudra revoter dans les 6 mois. Je cite « Les affaires soumises à délibérations sont déposées dans la boîte aux lettres de chaque membre du Conseil d'arrondissements. Les saisies pour avis de rapports et de présentation à des projets de délibérations peuvent, en cas d'urgence, être rajoutées à l'ordre du jour -ce qui a été le cas- lors de l'ouverture de la séance, le Conseil se prononce alors sur l'urgence avant le débat ».

C'est ce qui a toujours été fait jusqu'à présent. Vous avez ici une boîte aux lettres qui est à votre disposition, il suffit qu'un membre de votre groupe vienne récupérer pour le groupe les rapports. C'est ce qui s'est fait, de tradition, depuis 1995, pour les élus de la majorité comme pour les élus de l'opposition. C'est juste une petite habitude à prendre que vous prendrez avec beaucoup de facilité, je n'en doute pas, vous recevez à domicile, convocation au

Conseil, aux commissions et ordre du jour. Et c'est l'application du règlement.

**M. BAUMANN**.- Je suis un bleu et j'ai appris cela ce soir. Merci.

**M. le Maire**.- Je ne m'inquiète pas pour le bleu, Monsieur Baumann, vous devez être plutôt bleu marine.

**Rapport n°14/02/03 - Approbation du Compte d'Exécution de l'Etat Spécial - Exercice 2013.**

Rapporteur : Mme TIMSIT (lecture du rapport)

On peut constater que dans une période préélectorale il n'y a pas eu de dépenses particulière et que le fonds de roulement laissé pour démarrer l'année 2014, 14 % des recettes, soit 284 223 €, démontre une bonne maîtrise des dépenses et une bonne gestion du compte d'exploitation.

J'en profite pour remercier les services financiers de notre Mairie qui suivent la comptabilité, notamment Madame Desfontaines et Monsieur Belluomini, ainsi que mon prédécesseur, Christian Carbonel, qui a géré cette délégation depuis plusieurs mandats avec compétence et honnêteté.

Le détail est inscrit dans le document que vous avez en main qu'il serait fastidieux de lire.

**M. le Maire**.- Merci, Madame Timsit. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? (Pas d'observation)

**Adopté à la majorité ; Avis défavorable des Groupes**

**« Cap à Gauche » et « Marseille Bleu Marine »**

Il sera noté au Procès Verbal qu'en tant que Maire de secteur je ne prends pas part au débat et au vote, comme c'est la loi.

**Rapport n°14/03/03 - Paiement des dépenses à caractère protocolaire pour frais de missions et réception, remise des prix, prestations diverses et récompenses.**

Rapporteur : Mme TIMSIT (lecture du rapport)

(Arrivée de Mme Paul.)

**M. le Maire.**- Merci, Madame Timsit, y a-t-il des remarques sur ce rapport ? (Pas d'observation)

**Adopté à la majorité ; Abstention du Groupe**

**« Marseille Bleu Marine »**

**Rapport n°14/04/03 - Commissions permanentes - Désignation des membres.**

Rapporteur : M. MEMOLI (lecture du rapport)

(Arrivée de MM. Ruas et Padovani.)

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Memoli, y a-t-il des remarques sur ce rapport ? (Pas d'observation)

Avant de passer au vote, je vous rappellerai un détail technique, surtout pour les nouveaux. Les Commissions se réunissent avant le Conseil d'arrondissements, le même jour. Vous recevez votre convocation à domicile pour le tableau des commissions, en même temps que la convocation au Conseil d'arrondissements, et il est noté dans le tableau de convocation des commissions les différentes commissions qui se réunissent de quart d'heure en quart d'heure à

partir de 18h jusqu'à 18h45, avant le Conseil d'arrondissements.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport n°14/05/03 - Représentation du Conseil d'Arrondissements dans les écoles du 3<sup>e</sup> secteur (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements).**

Rapporteur : Mme MINETTI (lecture du rapport)

**Adopté à la majorité ; Abstention des Groupes « Cap à Gauche » et « Marseille Bleu Marine »**

**Rapport n°14/06/03 - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Délégation du Conseil municipal aux Conseils d'arrondissements pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant.**

Rapporteur : Mme TIMSIT (lecture du rapport)

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport n°14/07/03 - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Concession d'aménagement - ZAC de Saint Just - 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements - Réalisation des bretelles routières Fleming/Meyer - Meyer/Maréchal Juin - Convention de subvention Marseille Provence Métropole/SOLEAM/Ville de Marseille - Approbation du programme des équipements publics modifiés.**

Rapporteur : Mme ALBERTO (lecture du rapport)

**M. le Maire.**- Merci, Madame Alberto, y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

**M. BAUMANN.**- Oui. Monsieur le Maire, ce rapport concerne des travaux à effectuer sur deux arrondissements, le 4<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> arrondissements. La partie concernant le 13<sup>ème</sup> étant infime par rapport à l'essentiel du chantier, mes collègues du 13<sup>ème</sup> se sont abstenus. Comme nous considérons que c'est un bon projet pour le 4<sup>ème</sup>, nous serons donc favorables, mais je ne voudrais pas qu'en Mairie centrale on dise « Au Front National ils ne savent pas ce qu'ils font ou ce qu'ils veulent, d'un côté ils disent oui et de l'autre côté ils disent non ». Je motive donc.

**M. le Maire.**- Je vais vous aider, Monsieur Baumann, comme c'est le premier Conseil d'arrondissements, vous savez que je tends facilement la main aux bleus, comme vous l'avez dit vous-même. En fait c'est la ZAC qui est à cheval 4<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements, en revanche la totalité des travaux prévus dans ce rapport sont tous sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je peux parfaitement bien comprendre, ce sera une bonne explication, que vos collègues du 13<sup>ème</sup> se soient abstenus parce que cela ne les concernait pas directement et à la limite ils n'avaient pas à se prononcer de manière favorable ou défavorable sur un rapport qui ne touche pas les travaux du 4<sup>ème</sup>, mais ils étaient soumis pour information au Conseil d'arrondissements puisque la ZAC est à cheval sur les deux arrondissements. Les travaux étant complètement sur le 4<sup>ème</sup>, c'est une bonne chose pour nous qu'on le

vote ce soir, en particulier sur l'histoire de la convention entre la SOLEAM et la Communauté urbaine. Après il faudra bien évidemment rentrer dans le détail plus important des travaux exacts, d'un plan beaucoup plus détaillé.

Vous l'avez compris, cette bretelle qui permettra d'accéder du Jarret jusqu'au boulevard Meyer et de sortir par le boulevard Meyer sur le Jarret est une bonne chose. Dans la perspective, d'ailleurs on l'attend -Mme Alberto aussi, elle a été longtemps Présidente du CIQ des Chartreux, elle le sait très bien- cette bretelle sera aussi très intéressante dans le cadre du grand projet de l'architecte très connu, Jean Nouvel. Des centaines de logements vont être construits sur l'îlot qui est aujourd'hui à côté du Dôme. C'est une très bonne chose pour désenclaver ce quartier. Après il faut que cette voie se fasse en parfaite harmonie avec la future construction qui sera sur l'îlot Sainte Adélaïde, avec le respect, bien évidemment, de la clôture existante de notre Maison de quartier. Que l'on n'empiète pas sur le jeu de boules, que l'on n'empiète pas sur le jardin de la Maison de quartier, ce qui a l'air d'être prévu dans le plan mais cela demande d'en affiner un peu le détail. Sur le principe, je pense que ce serait bien qu'il y ait l'unanimité de notre Conseil d'arrondissements ce soir.

**M. BAUMANN**.- Je regrette qu'il n'y ait pas eu un plan en annexe.

**M. le Maire**.- Il y est, en annexe, mais un peu flou.

**M. BAUMANN**.- Vous avez raison, il est là.  
Bravo, c'est très bien. Merci.

**M. le Maire**.- Alors c'est parfait. On va le mettre au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport n°14/08/03 - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2013.**

Rapporteur : M. GIANCARLI (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Monsieur Giancarli, je tiens à vous féliciter pour le magnifique résumé de ce très beau rapport de 37 pages. Je vois que vous avez bien travaillé, je tiens à vous en féliciter personnellement et je pense au nom de tous les collègues du Conseil d'arrondissements. (Applaudissements)

Je vais quand même demander s'il y a des questions, des remarques, sur ce rapport. (Pas d'observation)

**Adopté à la majorité ; Abstention du Groupe « Marseille Bleu Marine »**

**Rapport n°14/09/03 - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - Institution d'un médiateur municipal à la Ville de Marseille.**



Rapporteur : M. DUGAIN (lecture du rapport)

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Dugain. Comme vous l'avez compris, il y aura aussi un médiateur dans chaque mairie d'arrondissements. Je le dis également pour les Présidents de Comités d'Intérêts de Quartiers qui sont présents ce soir.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapport n°14/10/03 - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Confirmation de la priorité municipale en faveur de l'éducation et de l'école. Demande à l'Etat d'un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Engagement du doublement de l'effort municipal de lutte contre l'échec scolaire.**

Rapporteur : Mme MINETTI (lecture du rapport)

**M. le Maire.**- Merci à Camille Minetti de nous avoir lu intégralement ce rapport, mais c'était ce qu'il fallait faire, il est difficilement résumable.

Il y aura bien sûr un débat lundi au Conseil municipal, on a commencé à en débattre un peu ce matin lors de la conférence de programmation puisque le Maire a réuni, comme c'est la tradition lors de la conférence de programmation, l'ensemble des Maires de secteur de Marseille. Il nous a fait quelques annonces qui étaient secrètes, mais comme il les a faites devant à peu près 50 personnes elles ne sont plus secrètes. Il a eu le nouveau ministre de l'éducation, M. Benoît Hamon, hier

au téléphone. Le ministre était au courant que la Ville de Marseille allait demander ce moratoire et il a reconnu lui-même que des annonces seraient faites, soit aujourd'hui dans la soirée, soit demain, sur un assouplissement assez important de l'application de ces nouveaux rythmes scolaires. En particulier un changement qui nous paraît très important, il n'y aurait plus une demande d'activités périscolaires tous les soirs de la semaine mais plus qu'une seule fois par semaine, ce qui change complètement la donne.

Néanmoins nous restons sur cette idée de moratoire, au moins sur une année, pour des raisons bien évidemment techniques que vous avez comprises, et surtout financières.

Selon la première étude qui a été faite : si nous devons mettre en place ces rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014 il nous fallait, pour le premier trimestre de cette rentrée scolaire (de septembre à décembre), un budget de 9 M€ à prendre sur le budget de 2014. Après les chiffres varient entre 25 et 27 M€, en fonction de beaucoup de paramètres : la cantine ou pas le mercredi midi, le nombre d'animateurs, quels animateurs, quelles animations, etc.

Pour toutes ces raisons et à la demande quasi-générale des associations de parents d'élèves, sur notre secteur municipal je vous rappelle que la quasi-totalité des Conseils d'écoles au premier ou au deuxième trimestre de cette année scolaire nous ont

fait passer un avis défavorable sur l'application des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014.

Au-delà de cela, dans la proposition du service de l'éducation et du Maire de Marseille dans le cadre de cette non application à la rentrée (c'est-à-dire pas d'école le mercredi matin), les trois ou quatre avancées qui me paraissent importantes et qu'il faut retenir de ces 5 pages de rapport sont qu'il y aura, vous l'avez compris, une généralisation de la garderie gratuite et dans certaines écoles -dans la plupart d'ailleurs- du soutien scolaire de 16h30 à 18h30. Qu'il y aura une généralisation de l'ouverture de l'école dès 7h30. Que le soutien scolaire se fera uniquement avec des professionnels, soit des professeurs des écoles volontaires, soit des retraités de l'Education nationale qui seront bien sûr rémunérés, soit des jeunes avec cette possibilité de passer par le service civique municipal. Ce sont donc des avancées importantes.

On y rajoute 1 500 à 2 000 enfants supplémentaires qui devraient être accueillis dans des futures classes pour les moins de 3 ans et la construction de nombreux groupes scolaires avec, en particulier chez nous, dans notre secteur municipal, le projet de reconstruction du groupe scolaire Eugène Cas, avec une opération tiroir sur le lycée Michelet et par la suite la réalisation et la livraison d'un nouveau groupe scolaire à la place du lycée Michelet.

Voilà les avancées, pour les résumer rapidement. Avez-vous des remarques, des questions, des suggestions ? On peut en débattre, si vous voulez.

**M. LHARDIT**.- Monsieur le Maire, j'ai juste une demande et deux remarques. La demande : qui a fait cette étude qui chiffre à 23 ou 25 M€ le coût de mise en œuvre de la réforme ? Et pourrait-on avoir communication de cette étude ?

**M. le Maire**.- Je pense, oui. Je pense qu'une demande sera faite par votre groupe au niveau du Conseil municipal de lundi. C'est à la fois un mix des chiffres par les services de la Mairie et aussi par le Cabinet d'audit KPMG qui chiffrait à peu près les mêmes dépenses que ce qui avait été envisagé par la Ville de Marseille.

**M. LHARDIT**.- Deux remarques maintenant. D'abord je relève avec plaisir qu'il n'y a pas d'opposition de principe à la réforme, que ce sont des questions d'organisation et budgétaires qui sont avancées. Je remarque tout de même -et là vous pouvez peut-être me donner une explication, à moins que la question reste entière- que les crédits et les financements qui ne sont pas trouvés pour mettre en œuvre la réforme, il semble sur le document qu'on les trouve pour doubler l'action de la Municipalité en matière de soutien scolaire. Puisque dans le document les activités soutenues par la Mairie sont chiffrées à environ 15 M€. D'autre part, la fourchette basse du coût de la charge nette pour la Ville de la mise en œuvre du plan serait de 7 M€. C'est donc en fait

l'affectation des crédits que vous décidez. Potentiellement, ces crédits existeraient pour mettre en œuvre la réforme.

**M. le Maire.**- Non, pas du tout, autrement ce serait trop beau. Les crédits dont vous parlez sont déjà aujourd'hui budgétés, ce qui veut dire que les 20 à 27 M€ pour la réforme seraient en plus de ceux-là. Evidemment. Le soutien scolaire, les créations de classes, le temps inter-cantine..

**M. LHARDIT.**- Vous n'avez pas compris ce que je disais. On part du principe qu'aujourd'hui il y a 16 M€ qui sont engagés et que vous affichez l'objectif de les doubler. Si vous les doublez, cela va donc coûter 16 M€ de plus. Ces 16 M€ ne sont pas budgétés aujourd'hui, ils correspondent, comme par hasard, à ce qui resterait en charge nette à la Municipalité pour mettre en œuvre la réforme.

**M. le Maire.**- Cela resterait en charge nette du moment que l'Etat nous affecterait effectivement les 9 M€. En sachant qu'ils ne sont pas totalement chiffrés, qu'ils ne sont pas pérennisés dans le temps, c'est quand même virtuel, on en est bien d'accord. Avec une possible participation de la CAF mais il me paraît compliqué que celle-ci participe au financement des rythmes scolaires, vu l'état financier des différentes CAF. Effectivement, après c'est un choix politique et d'organisation aussi de la Municipalité. Ce n'est pas uniquement sur le fond. Le Maire de Marseille l'a bien redit ce matin devant l'ensemble des Maires de secteur, à titre personnel il n'est pas opposé fondamentalement

sur le fond de cette réforme. D'ailleurs la position de la Ville de Marseille, vous l'avez bien vu, est complètement différente de la position de certains de nos amis politiques à Nice, à Toulon, où ils ont pris une position très ferme contre l'application des rythmes scolaires. Pour nous, il y a un débat sur le côté financier effectif, il y a un débat sur les recrutements, c'est donc un débat pratique, technique, savoir comment recruter pour quelques heures des milliers d'animateurs que nous n'avons pas sous la main.

Ce sont toutes ces difficultés qui font que nous voulons demander ce moratoire qui, à mon avis, ce matin en tout cas était accepté par la totalité des Maires de secteur qui représentaient finalement la totalité des sensibilités politiques du Conseil municipal, puisqu'il y avait Mme Ghali pour le Parti Socialiste et M. Ravier pour le Front National, et tout le monde avait l'air satisfait de ce moratoire demandé par le Maire de Marseille. Maintenant il y aura vraisemblablement un débat intéressant au Conseil municipal.

Madame Lota peut-être, en tant qu'ancienne Adjointe aux écoles de la Ville de Marseille.

**Mme LOTA**.- Monsieur le Maire, pour reprendre l'expérimentation que l'on a vécue à partir de 1995 avec un inspecteur d'académie qui s'appelait M. Elrich, la mise en place des rythmes scolaires avait justement pour objectif de permettre aux enfants de progresser plus rapidement, pour ceux qui avaient des difficultés

et des handicaps. On l'a déjà mis en pratique, cela a duré 3 ans.

Il y avait quand même des différences, c'est-à-dire que pour pouvoir sélectionner du personnel compétent, c'était 2 demi-journées par semaine. On avait fait une répartition par école, des groupes scolaires faisaient lundi, mardi, d'autres groupes scolaires faisaient jeudi, vendredi.

Pourquoi cette répartition ? Parce que cela permettait de faire du recrutement de personnel de manière plus convenable que d'exiger qu'un animateur vienne faire une heure d'animation dans une école et ce tous les jours. Ce n'était pas possible, et l'on développait des emplois précaires. Là on donnait à ces animateurs la possibilité d'avoir une sorte de mi-temps. C'était le premier point.

Les difficultés en termes de recrutement ont été claires et au bout de ces 3 années, toujours avec ce même inspecteur d'académie -qui d'ailleurs après avait eu des fonctions au niveau du gouvernement de l'époque, ce n'était pas le nôtre, il n'était pas UMP- un audit a été fait. A la suite de cet audit, les enfants qui avaient des difficultés ont gardé les mêmes difficultés. Ils avaient toujours autant de difficultés pour pouvoir progresser dans les connaissances classiques, c'est-à-dire la lecture, l'écriture et le calcul, et les enfants qui avaient des facilités ont poursuivi cette progression de facilités. Même plus grave, les enfants qui avaient des difficultés sont arrivés à confondre le lieu de l'école entre lieu

d'apprentissage et lieu de loisirs, et cela a donc créé des problèmes supplémentaires chez eux.

Cela dit, au bout de ces 3 années expérimentales, il s'est avéré que les recrutements d'animateurs étaient particulièrement complexes. Bien sûr, les enseignants ont un certain niveau en termes de diplômes et les animateurs ont un BAFA, voire un brevet un peu spécifique, mais ce n'est pas de la même valeur qu'un enseignant. Il y a eu des petits problèmes et les enseignants comme les parents d'élèves ont fait remonter aussi des difficultés d'encadrement, des difficultés d'autorité, des difficultés de toutes sortes. Aujourd'hui, ce que les parents disent à chaque Conseil d'école -je ne pense pas trahir la pensée des uns et des autres- c'est que personne ne veut, ni enseignants, ni parents, que les enfants puissent faire des scoubidous à l'école. C'est une image, entendons-nous bien, mais pour l'avoir pratiqué, pour avoir fait un audit, pour l'avoir vécu pendant 3 ans, je ne comprends pas que l'on remette sur le tapis de nouveau ce principe de rythmes scolaires alors que l'on ne va pas au fond du problème en termes pédagogiques, et que l'on recrée une autre situation à l'identique de celle qui a déjà existé et qui a montré ses limites.

**M. le Maire.**- Merci, Madame Lota.

**M. RUAS.**- Je suis navré, les rythmes scolaires ne sont pas mon sujet de prédilection, simplement je voulais rebondir sur ce que Monsieur Lhardit a dit. L'effort communal ce n'est pas 16 M€ aujourd'hui doublé demain. L'effort communal



aujourd'hui c'est 9 M€, et le doublement de ce que nous cherchons à faire c'est 15 M€ (c'est à la page 4/5, point 3). Si c'est ce dont vous parliez tout à l'heure. C'est 9 M€ aujourd'hui qui feront demain 15 M€. Ce n'est pas 15 M€ fois deux, donc 15 M€ qui viendraient montrer que politiquement on est contre ou pour. Ce n'est pas du tout cela.

Encore une fois, je ne suis pas Camille Minetti ni Marie-Louise Lota, je ne suis pas un as dans les rythmes scolaires, en revanche, comptablement, je voulais apporter cette petite précision au Conseil d'arrondissements.

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur Ruas, ce sera noté au Procès Verbal.

**Adopté à la majorité ; Avis défavorable du Groupe « Cap à Gauche »**

**Rapport n°14/11/03 - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Rénovation de la piscine Vallier - 2, boulevard Françoise Duparc - 4<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.**

Rapporteur : M. SPORTIELLO (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur Sportiello, y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

**M. BAUMANN**.- Monsieur le Maire, je voudrais quand même rappeler que la Ville de Marseille est l'une des plus endettées de la région avec 256 129 912 €, soit 298 € par habitant, alors que la moyenne nationale est de 88 €. C'est une succession de rapports et de dossiers comme ça, les uns derrière les autres, qui font que l'on arrive à ce genre de situation où aujourd'hui il va falloir prendre le taureau par les cornes et le contre-pied et réduire les dépenses pour réduire la dette de la Ville, de nos enfants et de nos petits-enfants, parce que ce n'est même pas nous qui la paierons, ce sont nos petits-enfants. Je suis navré mais on sera contre.

**M. le Maire**.- Ce sera noté.

**Adopté à la majorité ; Avis défavorable du Groupe  
« Marseille Bleu Marine »**

**Rapport n°14/12/03 - DELEGATION GENERALE VALORISATION  
DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET  
DES PLAGES - Mise à disposition à titre gratuit de la  
salle Vallier au profit de l'association ACLAP pour  
l'organisation de la Biennale de l'Intergénération.**

Rapporteur : Mme VENTRE (lecture du rapport)

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire**.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

***La séance est levée à 19 heures 59.***